

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DEL2025 057

MODIFICATION DES STATUTS DE TER'BESSIN

Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 24 septembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 18 septembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 18 septembre 2025.

| Nombre de conseillers communautaires | | |
|--------------------------------------|----------|--------------|
| En exercice | Présents | Participants |
| | | au vote |
| 44 | 38 | 43 |

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir

VOTE

A L'UNANIMITÉ

Pour: 43 Contre: 0 Abstention: 0 Sont présents les Conseillers communautaires suivants : Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Nathalie COSTIL-LESAGE, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Sandrine GARÇON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Philippe LABBEY (suppléant de Gilles TABOUREL), Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel Sylvaine Guillaume LECOURT. LEFEVRE. LEMENAGER. Daniel Daniel LEMOUSSU. LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Jérémy TANQUEREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT

Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Lysiane LE DUC DREAN a donné pouvoir à Gérard MARCIA

Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Patrick LAVARDE

Le conseil communautaire a nommé Guillaume LEMENAGER secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 12 juin 2025 est adopté à l'unanimité (1 abstention).

DEL2025 057: MODIFICATION DES STATUTS DE TER'BESSIN

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les nouveaux statuts de Ter'Bessin.
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 27 août 2025.

Considérant que Ter'Bessin a développé un « plan d'urgence ostréiculture » comprenant notamment l'élaboration d'un SAGE de l'Aure, au nom et pour le compte de la Commission Locale de l'Eau (CLE), à l'horizon du mandat 2026-2032.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les statuts de Ter'Bessin pour lui permettre d'assurer le rôle de structure porteuse du SAGE de l'Aure pour le compte des intercommunalités et communes concernées et intégrées au périmètre (cf arrêté préfectoral du 21 mai 2013).

Considérant que la communauté de communes Seulles Terre et Mer n'est pas concernée par le périmètre du SAGE de l'Aure.

Considérant les compétences réglementaires et territoriales ainsi que les modalités de portage du SAGE de l'Aure.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ADOPTE la modification des statuts de Ter'Bessin pour lui permettre d'assurer le rôle de structure porteuse du SAGE de l'Aure.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

LE PRESIDENT DE SEULLES TERRE ET MER

Thierry OZENN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN